

**Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS
du mardi 20 décembre 2022**

DEL-2022-51

Le mardi vingt décembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le quinze décembre deux mille vingt-deux, convocation diffusée le même jour s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN, M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, M. Jean-François THOLLET, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. José CUETO qui donne pouvoir à Jean-Jacques LANDRY, Mme Marie BRIARD qui donne pouvoir à M. Gérard FABRE, Mme Véronique THOLLET qui donne pouvoir à M. Jean-François THOLLET.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Mme Laurine DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 12

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Agnès SURATEAU

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

Objet : Orange- Autorisation d'encaissement de chèques de remboursement.

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour l'encaissement de deux chèques de remboursement de la société ORANGE.

Les montants des chèques sont les suivants :

- Vingt-sept euros et quarante-trois centimes (27,43 €)
- Cinq cent trente-deux euros et vingt-trois centimes (532,23€)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, accepte l'encaissement des chèques de remboursement de la société ORANGE pour un montant de 27,43 € et 532,23€

Fait et délibéré à Quiers, le 20 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Par délégation du Maire, l'Adjoint Gérard FABRE

